

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM N° 006-2026

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, les vingt mars à dix-huit heures zéro minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal en mairie de Choisey, sous la présidence de Madame THEVENIN Hélène, nouvellement élue et installée dans ses fonctions de Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire sortant, Hélène THEVENIN.

Date de la convocation : 16 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Date d'affichage : 23 mars 2026

PRÉSENTS : THEVENIN Hélène, ANGONIN Thierry, BARRET-PAQUES Béatrice, BARTHE Olivier, CRETIN Bérengère, DUBOIS Stéphane, HUNKELER Sandrine, De KERLEAU Sébastien, LACROIX Marie-Paule, MAUPOIL Florence, METRAILLE Thomas, SADOT Gaëlle, SIBILLE Laurent, VALENTE Nathalie

ABSENT excusé : LAVRUT Arnaud

POUVOIRS en application de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du CGCT, Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. LAVRUT Arnaud	A	Mme VALENTE Nathalie

Madame BARRET-PAQUES Béatrice a été désignée comme secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-6 du CGCT.

OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE COMMUNAL AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SIDEC (SYNDICAT MIXTE D'ENERGIES, D'EQUIPEMENTS ET DE E-COMMUNICATION) DU JURA.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les Statuts du Syndicat mixte d'Énergies, d'Équipements et de e-Communication du Jura (SIDEC) modifiés par l'arrêté Préfectoral du 15 novembre 2021, en particulier son article 13 relatif à la composition et l'élection du Comité syndical et prévoyant que le conseil municipal de chaque commune membre désigne un délégué communal chargé de constituer avec les délégués élus par les autres communes du canton un collège électoral qui élira en sein les délégués au Comité Syndical ;

Considérant l'adhésion antérieure de la Commune au Syndicat mixte d'Énergies, d'Équipements et de e-Communication du Jura (SIDEC) ;

Expose qu'il revient au Conseil Municipal d'élire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue aux deux 1^{ers} tours, puis à la majorité relative au 3^{ème} tour, un délégué communal (article L 5211-7 CGCT).

Le choix du Conseil Municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres (Article L.0121-2 CGCT).

Après avoir procédé à l'appel des candidatures puis au vote au scrutin secret, le Conseil municipal :

- **DÉCLARE** élu en qualité de délégué communal pour participer au collège électoral qui élira en son sein les délégués au Comité syndical du SIDEC DU JURA :

M. **SIBILLE Laurent**
Fonction Communale : 2^{ème} adjoint au Maire
Adresse personnelle : 46 rue sous les vignes 39100 CHOISEY
Mail : lsibille.choisey@gmail.com
N° de téléphone : 06 30 24 62 71

Fait à Choisey, le 20 mars 2026

Le Maire,

Hélène THEVENIN

